COMMUNE DE CAUDAN
PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE DE CAUDAN
Département du Morbihan

PLU aprouvé par délibération du Conseil Municipal le 13 janvier 2014
Mis à jour le 4 mai 2015
Modifié (modification n°3) le 23 janvier 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

MODIFICATION N°3
Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 23 janvier 2023
Le Maire,
Fabrice VÉLY

LORIENT AGGLOMÉRATION
Pôle AET

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Affiché le
ID : 056-215600362-20230123-CM230120233_2-DE

LÉGENDE

- ☆ Monument historique classé ou inscrit
- ▨ AC1 : Périmètre de protection des monuments classés
- ☐ AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
- ▦ AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
- ▦ AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits
- Passage des piétons sur le littoral
- EL3 : Servitude de halage et de marchepied
- EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- Canalisation de transport de gaz
- I3 : Périmètre de protection autour d'une canalisation de transport de gaz
- Ligne électrique de distribution aérienne
- Ligne électrique de distribution souterraine
- I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
- I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
- PM2 : Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
- PM3 : Périmètre de prévention des risques technologiques
- ▨ T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Affiché le
ID : 056-215600362-20230123-CM230120233_2-DE

LÉGENDE

- ☆ Monument historique classé ou inscrit
- ▨ AC1 : Périmètre de protection des monuments classés
- ☐ AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
- ▦ AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
- ▦ AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits
- ▪▪▪▪▪ Passage des piétons sur le littoral
- ☐ EL3 : Servitude de halage et de marchepied
- ☐ EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- ●●● Canalisation de transport de gaz
- ☐ I3 : Périmètre de protection autour d'une canalisation de transport de gaz
- ◄ Ligne électrique de distribution aérienne
- ◄ Ligne électrique de distribution souterraine
- ☐ I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
- ☐ I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
- ☐ PM2 : Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ PM3 : Périmètre de prévention des risques technologiques
- ▨ T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- ☐ T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- ☐ T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

COMMUNE DE CAUDAN
PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE DE CAUDAN
Département du Morbihan

PLU aprouvé par délibération du Conseil Municipal le 13 janvier 2014
Mis à jour le 4 mai 2015
Modifié (modification n°3) le 23 janvier 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Annexe 1a

A
B

échelle : 1/5 000

MODIFICATION N°3
Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 23 janvier 2
Le Maire,
Fabrice VÉLY

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

LORIENT AGGLOMÉRATION
Pôle AET